

Chevigny-Saint-Sauveur, le 24 mai 2017,

La proviseure

Aux

Parents d'élèves internes du lycée Jean-Marc  
BOIVIN et du collège Camille CLAUDEL

Affaire suivie par : Mme Payen  
03.80.48.15.88  
violaine.boulay@ac-dijon.fr

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera hébergé à l'internat à compter de la rentrée 2017. Afin que l'année se déroule dans de bonnes conditions, nous mettons en place certaines règles.

Un badge permettant l'entrée à l'internat a été attribué à chaque interne à son arrivée. Il est demandé pour chaque élève de verser une **caution de 8.50€** (faisant suite à la décision du CA du 24 juin 2014) par virement, par espèces ou par chèque. Elle vous sera restituée en fin d'année, au moment de l'état des lieux sortant, à condition que le badge soit restitué en état de fonctionnement. En cas de perte ou de détérioration du badge, cette caution sera utilisée pour en racheter un.

D'autre part, une facture sera remise à tous les internes, chaque trimestre, précisant le coût de l'internat. Vous pouvez régler cette facture par **espèces**, par **chèque** ou par **virement** sur le compte dont le RIB est donné ci-dessous.

Si vous souhaitez que cette facture vous soit envoyée directement, par mail ou par courrier, merci de contacter le service d'intendance du lycée.

Si vous préférez régler mensuellement le coût annuel de l'internat, il est possible de régler **160€ par** mois en nous retournant le document Règlement mensuel, complété et signé. Toutefois, nous vous invitons à **reprendre contact au mois de mai** pour faire un point sur la somme exacte restant à régler.

En cas de règlement par virement, je vous remercie de bien vouloir envoyer un mail ([gest.0211909I@ac-dijon.fr](mailto:gest.0211909I@ac-dijon.fr)) ou un courrier précisant les dates des virements que vous aurez déterminés.

En cas de règlement par chèque, merci de contacter le service d'intendance du lycée pour fixer les modalités de règlement mensuel.

Le service d'intendance du lycée reste à votre disposition pour tout renseignement.

La proviseure

Pascale SOVCIK

Compte du lycée pour règlement par virement :

Lycée général J. M. Boivin

RIB : 10071 21000 00001005029 78

IBAN : FR76 1007 1210 0000 0010 0502 978

BIC : TRPUFRP1



Lycée Jean-Marc Boivin  
Enseignement général



## INTERNAT LYCÉE JEAN-MARC BOIVIN INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

NOM :  Prénom :   
 Date de naissance :   
 Inscrit(e) :  au pôle de :  
                    en section sportive :  
                    en option EPS  
 Adresse :   
 Téléphone des parents domicile :  Portable :   
 Téléphone élève :

### DEMANDE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT

Je soussigné,  
  
 responsable de l'élève ci-dessus, demande son inscription à l'internat du lycée Jean-Marc Boivin pour l'année scolaire 2017-2018.

Je désigne comme correspondant, domicilié dans l'agglomération dijonnaise, **(à renseigner obligatoirement)**

NOM :  Prénom :   
 Adresse :   
 Téléphone du domicile :  Portable :

pour prendre en charge mon enfant en cas de besoin (santé, fermeture exceptionnelle de l'internat ou retour tardif de compétition).

### AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné,  
  
 responsable de l'élève mineur, autorise celui-ci :  
 A se rendre librement aux entraînements organisés par les structures sportives.  
                   Sinon :  A être présent à l'internat à 18h45 pour le dîner  
 A sortir librement le mercredi après-midi avant ou après l'entraînement prévu.  
 Je souhaite que mon enfant rentre à l'internat le dimanche soir (accueil de 19 à 22h)

**L'inscription à l'internat implique l'acceptation et le respect du RI de l'internat fourni à la rentrée.**

Fait à  , le   
 Signatures :

APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN



Lycée Jean-Marc  
Boivin  
Enseignement général



## INTERNAT LYCÉE JEAN-MARC BOIVIN Trousseau

L'élève doit se munir de :

- Une paire de draps ou une housse de couette
- Une couverture ou une couette
- Un oreiller ou un traversin
- Une housse de traversin ou une taie d'oreiller
- Une alèse
- Un sac à linge sale
- Linge de toilette
- Nécessaire de toilette
- Un peignoir de longueur correcte (genou)
- Une paire de pantoufles
- Un cadenas

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

Le blanchissage du linge est assuré par l'élève.

**RAPPEL :** Le linge de couchage doit être ramené à chaque période de vacances pour nettoyage.

APPRENDRE POUR LE MONDE DE DEMAIN

# Internat

## Lycée Jean-Marc BOIVIN

**Samedi 08 Juillet 2017**

Accueil des nouveaux internes

9h : Conférence de Madame la Proviseure au restaurant scolaire

**Dimanche 3 septembre 2017**

de 18h à 20h30 : Accueil des internes de seconde (pas de repas le soir, prévoir pique-nique à la salle à manger de l'internat)

**Lundi 4 septembre 2017**

de 10h à 12h : Accueil des internes de première, cycle et terminale



P. SOVCIK  
Proviseure  
Lycée Jean-Marc BOIVIN  
4 Bis, Route de Dijon  
21800 Chevigny-Saint-Sauveur  
Tel : 03.80.48.15.80  
Site : <http://lyc21-boivin.ac-dijon.fr>  
Mail : 0211909l@ac-dijon.fr



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

